



Kuzul sevenadurel Breizh
Conseil culturel de Bretagne
Qonsail qhultural de Bertègn

Propositions pour l'enseignement des langues de Bretagne

Étude de la commission

« Enseignement, éducation, formation, enseignement supérieur, éducation populaire »,
du Conseil culturel de Bretagne

Présenté en session du samedi 14 mai 2011



© Bremañ

Mobilisation pour la langue bretonne devant la mairie de Rennes

Le 9 avril 2011, le collectif "Ai'ta", qui lutte pour la défense et la promotion de la langue bretonne dans l'espace public, attire l'attention sur l'urgence d'un sursaut pour sauver le breton lors d'un grand happening en centre ville de Rennes intitulé « Ar brezhoneger diwezhañ – Le dernier des bretonnants ». La manifestation festive reprend le jeu classique des « chaises musicales » : au fur et à mesure que le jeu progresse et que le temps déroule sur l'échelle au centre de la place, on enlève des chaises et les joueurs se retirent accompagnés par l'Ankou ... Imageant ainsi la diminution du nombre de locuteurs du breton.

Le Conseil culturel de Bretagne est une chambre consultative chargée de proposer des avis et vœux sur la politique publique de la Région en matière de culture, identité bretonne et rayonnement de la Bretagne. Présidé par Paul Molac, le CCB est composé de 70 représentants issus du monde associatif et institutionnel et de personnalités oeuvrant pour le développement de la culture bretonne.

Quel avenir pour nos langues ?

Par le Président du Conseil culturel de Bretagne

Lors de l'installation du Conseil culturel de Bretagne, Monsieur le Président de Région nous avait fait l'honneur de nous confier ce qu'il avait lui même appelé des « chantiers de travail ».

Parmi ses chantiers, l'un concernait et nous devrions dire concerne, l'accueil des nouveaux arrivants et leur sensibilisation à la matière de Bretagne. En fait, de nouveaux arrivants, nous pouvons élargir à la population bretonne toute entière. En effet, ce que nous avons l'habitude d'appeler globalement « la matière de Bretagne » est parfois totalement ignoré d'une partie de nos compatriotes dont certains sont des Bretons de naissance. On peut ainsi vivre à côté d'un trésor sans le connaître ou ne pas y prêter attention tant il semble insignifiant et dérisoire à celui qui l'a toujours connu.

La commission 1 du Conseil culturel (« enseignement, éducation, formation, enseignement supérieur, éducation populaire ») s'est ainsi penchée sur l'enseignement des langues de Bretagne et sur leurs besoins pour les 20 ans à venir.

Conformément à l'avis déjà émis par le Conseil culturel de Bretagne à propos du budget primitif 2011 de la Région qui précisait sa volonté de construire en 2011 "une politique linguistique complétée et adaptée au contexte actuel", voici les propositions que nous vous faisons dans ce but. Ces langues sont classées par l'UNESCO comme en grand danger d'extinction. Il était donc urgent pour le Conseil de se pencher sur leur sort et en premier lieu de leur enseignement, condition préalable et obligatoire à toute politique linguistique.

La commission présidée par Monsieur Angoujard, professeur émérite de l'université de Nantes, a travaillé avec efficacité et rigueur et a pu compter sur les apports de nombreux acteurs de l'enseignement. Le texte qui vous est présenté tout en respectant l'esprit et la lettre des propositions de loi qui sont actuellement déposées à l'Assemblée Nationale et au Sénat s'inspire également de ce qui se fait déjà dans d'autres Régions en Europe.

La préoccupation de la commission a été bien évidemment l'enseignement de nos langues : le breton et le gallo. Cependant, les aspects cognitifs et métalinguistiques ont également été pris en compte. Dans les propositions, l'aspect proprement patrimonial est dépassé, ou plutôt transcené, pour aboutir à une meilleure formation intellectuelle des élèves. Nous proposons donc de mettre notre patrimoine linguistique au service de la formation des jeunes d'aujourd'hui. Certaines propositions pourront vous paraître audacieuses voire décalées. Elles visent à rendre nos jeunes plus autonomes, actifs et efficaces dans le domaine de la maîtrise des langues qui leurs sont nécessaires : breton, gallo, français, anglais et autres ; et à répondre à l'urgence que requiert leur enseignement.

Ces propositions ont été adoptées par le CCB lors de son assemblée plénière du 14 mai 2011.

**Paul MOLAC,
Président du Conseil culturel de Bretagne**

Composition de la commission

Président : M. Jean-Pierre ANGOUJARD

Membres de la commission :

Collège 1 - Mouvement associatif

Sous-collège 1 - Langue bretonne et gallo

M. Yannig BARON

M. Lus CHAUVEAU

M. Patrig HERVÉ

M. Sedrig LAUR

Mme Annie MAUDET

M. Paul MOLAC

M. Bértran OBRÉE

Sous-collège 2 - Création pratiques artistiques

M. Bob HASLÉ

M. Tangi LOUARN

Mme Claudine PERRON

Mme Anne-Marie ROUSSEAU

Sous-collège 3 - Patrimoine

M. Loeiz LE BRAS

M. Alain MONNIER

Collège 2 - Experts, enseignants, chercheurs

M. Jean-Pierre ANGOUJARD

M. Philippe JARNOUX

Collège 3 - Personnalités qualifiées

M. Lukian KERGOAT

Mme Claudie MOTAIS

Intervenants extérieurs sollicités :

M. Bernez KERDRAON, Directeur de Sked, entente du Pays de Brest (fédération des associations culturelles du Pays de Brest)

M. Fulup KERE, Président de DAO - Deskiñ d'An Oadourien (association pour le développement de l'apprentissage de la langue bretonne aux adultes)

Mme Anne-Marie PELHATE, enseignement du gallo au sein de Dihun Breizh (association des parents d'élèves de l'enseignement catholique bilingue)

Mme Virginie PRONOST, Développeur de projets et référente Ille-et-Vilaine pour l'association Divskouarn (association pour la promotion et le développement du breton avant la scolarisation)

M. François-Gaël RIOS, Co-président de Diwan Breizh, (a remplacé Patrig HERVÉ, absent, lors de la réunion du 23 février 2011)

Sommaire

Éditorial : « Quel avenir pour nos langues ? »	page 2
Composition de la commission	page 3
Étude	pages 5 - 14
1. Vie et survie, le paradoxe	page 5
2. En première ligne, la Région Bretagne	page 6
3. La priorité des priorités : la formation des enseignants	pages 6 - 7
4. Et pour les enseignants formés, des postes ...	page 8
5. Et pour les élèves, des classes, des heures et des programmes ...	pages 8 - 11
5.1 L'enseignement bilingue : développement et accessibilité -----	pages 8 - 9
5.2 Une autre forme de développement : du bilingue au trilingue -----	page 9
5.3 Hors des filières bilingues, un enseignement bilangue breton/anglais ou gallo/anglais -----	page 10
5.4 Breton et gallo dans les filières technologiques-----	page 11
5.5 Des besoins importants pour le gallo en matière d'accompagnement et d'outils pédagogiques-----	page 11
6. Du matin jusqu'au soir	pages 11 - 12
6.1 De la naissance (et même avant) à la scolarisation -----	pages 11 - 12
6.2 Pour tous, les cours du soir (et stages courts) -----	page 12
7. En forme de conclusion	page 13
Propositions	pages 14 - 15
Annexes	pages 16 à 38

1. Vie et survie, le paradoxe

Le breton et le gallo sont des langues *vivantes*. L'une comme l'autre sont aujourd'hui parlées par environ 200 000 personnes.

Le breton est enseigné à tous les niveaux du cursus scolaire et universitaire : toutes filières confondues, l'enseignement bilingue scolarise 13391 élèves à la rentrée 2011 ; à côté des filières bilingues, un enseignement extensif et des cours d'initiation sont dispensés sous l'égide d'associations ; l'université propose un cursus complet (licence, master et doctorat) ; des actions ont commencé à se mettre en place dans le domaine de la petite enfance ; les cours du soir regroupent chaque année un peu plus de 3000 adultes.

Le gallo est présent sous la forme d'initiation et de sensibilisation en primaire dans 75 écoles. 17 sites de l'enseignement secondaire proposent une option de gallo. L'université Rennes 2 propose des cours optionnels sur les trois années de licence.

Pour le breton, la formation des enseignants et des intervenants est assurée au sein de masters d'enseignement, de centres de formation continue pour adultes (*Stumdi, Roudour, Skol An Emsav*) et d'instituts (*Kelenn, UCO*). Pour la première fois, en 2009, un stage de formation intensive au gallo a été organisé par *Stumdi*.

Malgré tout, le breton et le gallo sont des langues *en survie*. Elles font toutes deux partie des langues reconnues comme « sérieusement en danger » dans la deuxième édition de *l'Atlas des langues en danger dans le monde* édité par l'Unesco. Pour prendre l'exemple du breton, le calcul est simple : on estime à environ 10 000 le nombre de bretonnants de naissance qui disparaissent chaque année et on comparera ce chiffre aux moins de 500 jeunes bretonnants qui, chaque année également, sortent de l'enseignement bilingue ...

Si nous voulons voir vivre le breton et le gallo, il est indispensable de développer, considérablement et sans attendre, tout à la fois l'enseignement bilingue, l'enseignement extensif, les initiations pour la petite enfance, l'enseignement aux adultes, la formation des enseignants. Ce développement, pour assurer la pérennité de nos langues, doit commencer immédiatement et se poursuivre avec détermination et efficacité. Dans ces conditions, dans 20 ans, la Bretagne devra compter 60 000 élèves qui suivront un enseignement bilingue (dont au moins 15 000 en immersion) et le « bilangue » être généralisé de la maternelle au lycée dans tous les établissements scolaires.

2. En première ligne, la Région Bretagne

« *Le Conseil régional de Bretagne reconnaît officiellement, aux côtés de la langue française, l'existence du breton et du gallo comme langues de Bretagne* », session du Conseil régional de Bretagne du 17 décembre 2004.

Si l'Éducation Nationale, l'enseignement privé catholique et l'enseignement associatif Diwan doivent prendre toute leur part dans le projet en faveur de l'enseignement et de l'apprentissage du breton et du gallo, l'impulsion et la maîtrise d'œuvre ne peuvent appartenir qu'au Conseil régional de Bretagne en association avec les cinq Départements bretons.

Le Conseil régional de Bretagne, qui a partiellement compétence pour ce qui concerne la formation professionnelle, a déjà montré qu'il pouvait intervenir efficacement dans ce domaine en faveur des langues de Bretagne. Si les actions en faveur de la formation peuvent et doivent être renforcées, il paraît nécessaire que le Conseil régional de Bretagne demande sans attendre un élargissement du *transfert de compétence* à toutes les questions de politique linguistique, avec les moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

Au regard de l'urgence, et sans attendre ce transfert, le Conseil régional de Bretagne pourrait agir dans le cadre d'une convention entre la Région et le rectorat. D'autre part, le Conseil régional de Bretagne, dans le cadre de sa compétence dans le domaine culturel et dans le cadre de sa politique de préservation de l'identité régionale, pourra intervenir crucialement dans l'organisation et le financement des initiatives de tout niveau qui devront être prises pour la défense, la reconnaissance et le développement du breton et du gallo. Clairement, il nous faut aujourd'hui passer d'une « politique de la demande » à une « politique de l'offre ».

L'enjeu est considérable : bien au-delà de la défense d'un patrimoine, le plurilinguisme sera un atout considérable pour le dynamisme culturel et économique régional.

3. La priorité des priorités : la formation des enseignants

Si nous voulons généraliser l'enseignement du et en breton et gallo, il est absolument indispensable, avant toute chose, de mettre en place un plan de formation des enseignants sans commune mesure avec ce qui existe aujourd'hui.

Il existe aujourd'hui trois lieux de formation pour les enseignants :

- les universités (en formation initiale),
- les instituts supérieurs de formation,
- les organismes de formation continue.

Il est clair que ces trois types de formations, dont les objectifs sont distincts, ne sont aucunement en concurrence mais qu'ils doivent fonctionner en complémentarité.

Les incitations et soutiens sont à poursuivre et à développer pour les organismes de formation continue et les instituts. Alors que ces organismes forment actuellement environ 200 personnes chaque année (dont une cinquantaine se destine à l'enseignement), il paraît nécessaire de parvenir à une offre conduisant à la formation de 600 personnes : congés formation et préparation aux masters bilingues pour l'enseignement, mais également préparation aux métiers de la petite enfance (Atsem, crèches), de l'aide aux personnes, de l'animation des centres de loisirs, du tourisme, des media, etc. Par ailleurs, ces formations devront être étendues (de 6 mois à 9 mois, soit une année universitaire complète, pour le breton ; de 3 mois à 6 mois pour le gallo).

Si le Conseil régional de Bretagne ne saurait dicter leurs orientations ou leurs programmes aux universités, leur autonomie récemment acquise est une porte largement ouverte à la mise en place d'objectifs négociés entre les universités et la Région et, singulièrement, dans le domaine de la formation en breton et en gallo.

En premier lieu, les universités devraient avoir la possibilité d'intégrer *dans toutes les licences* dites « d'enseignement » des modules de langue bretonne préparant à l'enseignement bilingue dans le secondaire, modules dont le financement serait assuré dans le cadre de conventions Région-universités. Elles pourront également enrichir substantiellement l'offre de formation au gallo en proposant cette langue en *option pour toutes les licences*.

Pour la formation des enseignants, nous savons bien que nous ne sommes pas, pour le breton et plus encore pour le gallo, dans le même cas de figure que pour les langues enseignées à tous (anglais) ou à beaucoup (par exemple l'espagnol).

- Il est au premier chef indispensable que les universités les plus directement concernées (Brest et Rennes 2, ainsi que l'ISFEC) mettent en place un *master d'enseignement bilingue français-breton*, master pour lequel il sera fait une publicité maximum par tous les acteurs : universités, rectorat, filières bilingues et, bien sûr, Région. Ce nouveau master d'enseignement devrait prendre en compte les différentes approches pédagogiques (enseignement en immersion, enseignement à parité d'objectifs). Un parcours spécifique pour l'enseignement du gallo pourrait également être mis en place à Rennes 2.

Il ne saurait s'agir d'un master d'enseignement avec un petit supplément destiné aux futurs enseignants de breton, mais d'un master comprenant au moins 50% d'enseignement *du* breton et *en* breton (c'est là l'interprétation minimale du terme « bilingue »).

- À ce master bilingue pourront s'inscrire directement, après obtention de leur licence, les étudiants bretonnants, c'est-à-dire, pour l'essentiel, les étudiants issus des filières bilingues du secondaire et des licences de breton.
- Pour les vrais ou faux débutants, il leur sera proposé, après l'obtention de leur licence, *une année préparatoire au master bilingue*. Cette année, qui sera l'objet d'une convention entre les universités et les organismes de formation continue, prendra la forme d'une *formation de 9 mois* dans l'un de ces organismes.
- Les bourses « Skoazell » continueront à soutenir les étudiants en master bilingue qui se destineront à l'enseignement. Elles devront naturellement être étendues afin de pouvoir prendre en charge intégralement l'année supplémentaire (les 9 mois en formation continue) exigée pour les vrais et faux débutants.

La formation des futurs enseignants et spécialistes des langues bretonne et gallèse ne se limite pas à la préparation des concours et à la formation continue. Elle se doit de prendre appui sur **la recherche universitaire**.

Si la recherche en pédagogie doit être directement impliquée, la recherche en sciences du langage portant sur la langue bretonne ou sur la langue gallèse doit également être développée sous tous ses aspects (descriptif et/ou théorique : phonétique et phonologie, morphologie, syntaxe, sémantique ; sociolinguistique ; psycholinguistique). Il est dès à présent possible de s'appuyer sur au moins 3 équipes de recherche reconnues, le CRBC rattaché à l'UBO et Rennes 2, l'équipe PREFICS à Rennes et le LLING à Nantes, équipes qui travailleront naturellement en lien avec la recherche internationale. Les Régions (Bretagne et Pays de la Loire) et d'autres collectivités territoriales peuvent contribuer efficacement au développement de ces recherches en participant au financement de bourses de master (et ce, de manière incitative, dès le master 1) et de doctorat. Les bourses régionales devraient être ouvertes à tous les étudiants, quelle que soit leur université de rattachement dans le monde. La MSH Bretagne, notamment via son pôle « Mondes armoricains et atlantiques » et, le cas échéant, en association avec la MSH Guépin de Nantes, est également à même d'apporter un soutien de qualité à des projets de recherche portant sur les langues de Bretagne.

4. Et pour les enseignants formés, des postes ...

Il ne suffit pas, évidemment, d'offrir la possibilité d'obtenir un master bilingue. Encore faut-il que la possibilité d'enseigner, tant dans le primaire que dans le secondaire, soit largement offerte aux étudiant(e)s.

- Pour le secondaire, il faut obtenir du ministère de l'Éducation Nationale des certifications complémentaires en langue bretonne pour tous les CAPES et CAFEP ainsi que la création de *postes fléchés* pour tous les nouveaux certifiés disposant de cette certification spécifique en breton.
- Pour le primaire il sera nécessaire de fixer un objectif élevé de places réservées aux concours de professeur des écoles pour les candidats à l'enseignement *de et en* langue bretonne. En première étape, il faudrait réserver à ces candidats 50% des postes mis aux concours dans les départements des Côtes d'Armor, du Morbihan et du Finistère, 25% en Ille-et-Vilaine et Loire-Atlantique. Les places offertes au concours spécifique aux écoles associatives ne seront pas incluses dans ces pourcentages.
- Comme les besoins en enseignement ne pourront pas dès à présent être couverts par les postes mis au concours, il faudra mettre en place un concours interne offert aux personnes ayant déjà enseigné pendant au moins 5 ans. Ce concours interne sera aussi proposé aux intervenants extérieurs.
- Il est souhaitable de voir se mettre en place dans l'avenir un concours spécifique de recrutement de professeurs des écoles ainsi qu'un CAPES/CAPEC/CAFEP (qui pourrait être bivalent) pour les candidats à l'enseignement *du et en gallo*. Dans cette perspective, une mesure temporaire pour cette langue serait l'introduction, dans les formations préparant au CAPES/CAPEC/CAFEP de breton et au professorat des écoles, d'un module de gallo obligatoire (comme cela se pratiquait avant 2001 dans les IUFM).

L'enseignement du breton sera aussi assuré (compte tenu des besoins qui excèderont pendant longtemps les possibilités offertes par les concours spécifiques) par des enseignants déjà en poste sur une autre discipline ou par des intervenants extérieurs recrutés sur contrat.

- L'accès à des congés formation devra être massivement étendu pour les enseignants déjà en poste (qu'ils soient en poste en Bretagne ou dans toute autre région) et qui souhaiteront se réorienter pour assurer tout ou partie de leur service en breton ou en gallo.
- Les enseignants titulaires, comme les intervenants extérieurs dans le cadre de l'enseignement extensif, pourront se voir délivrer, tant dans le primaire que dans le secondaire, une habilitation à l'enseignement du breton ou du gallo (certification).

5. Et pour les élèves, des classes, des heures et des programmes ...

5.1 L'enseignement bilingue : développement et accessibilité

Qu'il soit nécessaire de développer l'enseignement bilingue français-breton (et certainement de préparer activement la création de filières bilingues français-gallo), nous avons vu que le nombre de jeunes bretonnants formés chaque année mis en regard de celui des bretonnants de naissance disparus nous le rappelle cruellement. Que ce développement soit possible, la situation du bilinguisme dans les autres régions le montre suffisamment : pour le seul

enseignement primaire, l'Alsace compte 12% d'élèves en filière bilingue, la Corse, 24%, le Pays Basque-Nord, 32%, quand les filières bilingues rassemblent 5,5% des élèves en Basse Bretagne et 0,5% des élèves en Haute Bretagne. Nous avons, reconnaissions-le, une marge de progression plus que confortable !

Pour un enseignement bilingue gallo-français tout reste à faire. Il faudra préparer son expérimentation à partir des lieux où l'enseignement du gallo se sera particulièrement développé (options renforcées, bilangue).

L'objectif de l'enseignement bilingue (qu'il s'agisse de l'enseignement immersif proposé par Diwan ou des enseignements « à parité d'objectifs » dispensés dans les filières bilingues du public et du privé) est clair : faire en sorte que les élèves soient bilingues à la sortie du cursus scolaire (qu'ils aient atteint en terminale le niveau C1 du *Cadre européen commun de référence*). Compte tenu des besoins futurs (mais urgents) en enseignants et formateurs, l'accent devra tout naturellement être mis sur le développement de l'enseignement bilingue dans le secondaire conduisant à ce niveau C1. Il sera particulièrement utile de mener une campagne auprès des CIO et des établissements secondaires pour informer sur les emplois créés grâce au breton.

Pour atteindre cet objectif, il est avant tout nécessaire de mettre en place des pôles cohérents et bien alimentés. Ceci suppose que les trois filières (Diwan, bilingue public et bilingue privé) puissent être présentes *du début à la fin du cursus scolaire* chaque fois que cela est possible. Les élèves doivent pouvoir, s'ils le souhaitent, poursuivre l'ensemble de leurs études dans la filière de leur choix, ce qui implique qu'ils puissent trouver, dans une aire géographique aussi restreinte que possible (un pôle), enseignement maternel, primaire et secondaire (la spécificité des internats de la filière Diwan devra naturellement être prise en compte). La possibilité pour les communes d'origine des élèves de financer la commune d'accueil serait une aide essentielle et, pour parvenir à cet objectif, le Conseil régional de Bretagne pourrait émettre un vœu pour que les langues régionales soient inscrites dans le code de l'éducation (article 212-8) comme exemption permettant ce financement.

5.2 Une autre forme de développement : du bilingue au trilingue

Il est proposé d'intégrer l'enseignement de l'anglais, au sein des filières bilingues, selon la méthode d'*« enseignement intégré des langues »*. La place de l'anglais dans nos sociétés, en particulier dans le monde du travail, nous y incite.

Le programme d'enseignement « intégré » (mis en pratique par le programme « Eleanitz » au Pays Basque et par le « Programme Multilingue Breton ») est né de la constatation qu'il est possible (et très avantageux) de profiter des enseignements développés dans les filières bilingues pour introduire précocement une troisième langue, pour peu que ce programme de troisième langue (sa pédagogie) soit conçu en fonction de la pratique bilingue existante.

Aujourd'hui, dans les écoles bilingues qui pratiquent l'enseignement intégré, l'apprentissage de l'anglais occupe 4 fois 30 minutes de la grande section de maternelle au CE2 et 4 fois 45 minutes en CM1-CM2 (ce temps d'enseignement étant pris à part égale sur le temps en breton et en français). Au collège, dans une réelle perspective trilingue, on passe de l'enseignement de l'anglais à un enseignement *en anglais* (il n'y a plus de « cours d'anglais » proprement dit mais des modules *en anglais* portant sur la géographie, l'histoire de la musique ou des découvertes, etc.).

On ne saurait oublier que les enseignants devront être formés à ce type d'enseignement (une pédagogie aujourd'hui bien circonscrite, mais qui ne saurait s'improviser), en formation initiale comme en formation continue. Le développement de cette pratique, soit la généralisation de l'enseignement intégré dans l'ensemble des filières « bilingues », sera nécessairement progressif, établi sur la base du volontariat mais clairement encouragé par une politique, justement, volontariste, dont la Région devra être le maître d'œuvre. À moyen terme, l'enseignement « trilingue » sera, pour ces filières, la norme.

5.3 Hors des filières bilingues, un enseignement bilangue breton/anglais ou gallo/anglais

Même si le terme est malheureux parce qu'il prête à confusion, il existe aujourd'hui, à côté des filières « bilingues », des filières dites « bilangues » (autrefois appelées « trilingues » pour des classes « français-anglais-allemand »). Il s'agit de filières qui permettent aux élèves ayant commencé en primaire l'apprentissage de l'anglais (exceptionnellement de l'allemand ou de l'espagnol), de poursuivre au collège cet enseignement et celui d'une autre langue (allemand le plus souvent, russe, espagnol, chinois, ...) à raison de 3h par semaine pour chacune des deux langues ou de 3h pour la première et 2h pour la seconde.

En accord avec la « préconisation 7 » du rapport sur « l'enseignement du et en breton » rédigé pour le Rectorat par Fañch Broudic, cette approche « bilangue » devrait, sous la forme français-anglais-breton ou français-anglais-gallo, s'imposer partout où l'enseignement bilingue n'est pas présent. Il s'agit bien de retenir *une généralisation obligatoire* de l'enseignement du breton ou du gallo. Sur le modèle de ce qui se pratique en Corse, les parents qui ne voudraient pas que leurs enfants apprennent le breton ou le gallo devront en faire explicitement la demande. C'est là un moyen efficace de remplacer la « politique de la demande » par une « politique de l'offre ».

Cet enseignement « bilangue » serait donc intégré dans les programmes et remplacerait très avantageusement le recours aux enseignements optionnels tels qu'ils sont aujourd'hui pratiqués. Le breton et le gallo seront, comme toutes les autres langues, des langues « enseignées » et non plus des « options » soumises à concurrence et parcimonieusement présentes dans les établissements.

Plus précisément, l'offre sera la suivante : de la moyenne section de maternelle au CM2, les élèves recevront un enseignement extensif d'anglais (1h30 minimum par semaine) *et* de breton (en Basse Bretagne) ou gallo (en Haute Bretagne) de même durée horaire (1h30 minimum). Le cas des métropoles, en particulier de Rennes et de Nantes, pourra être traité à part. À partir de la 6^{ème}, est mis en place un enseignement « bilangue » (breton ou gallo, anglais) à raison de 3h minimum par semaine pour chacune des langues. Une quatrième langue sera proposée à partir de la classe de 5^{ème}.

On rappellera que si la langue enseignée à côté du breton ou du gallo sera certainement le plus souvent l'anglais, comme indiqué ci-dessus, il n'y a là aucune obligation et qu'il peut parfaitement s'agir d'une autre langue (allemand, arabe, chinois, ...).

Ce type d'enseignement, s'il ne saurait remplacer un véritable enseignement trilingue intégré,

- constituera un enrichissement notable pour les élèves qui, étudiant au moins deux langues en parallèle, accèderont à une réflexion métalinguistique ;
- conduira, pour le breton et encore plus pour le gallo, bien au-delà de l'offre optionnelle actuelle ;
- permettra un développement très important de la pratique du gallo qui ne bénéficie pas, à l'heure actuelle, d'offre bilingue ;
- offrira la possibilité de parvenir, *en fin de primaire*, au niveau A1 du cadre européen des langues pour le breton ou le gallo comme pour l'anglais (ou autre langue) ;
- offrira la possibilité de parvenir, *en fin de secondaire*, au niveau A2 du cadre européen des langues pour le breton ou le gallo comme pour l'anglais (ou autre langue), ainsi qu'au niveau A1+ dans une 4^{ème} langue.

5.4 Breton et gallo dans les filières technologiques

Les filières technologiques sont aujourd’hui les grandes absentes des filières proposant le breton ou le gallo, qu’il s’agisse des filières Diwan ou bilingues du public ou du privé comme des filières générales proposant des enseignements extensifs.

Il n’y a évidemment aucune justification à cette absence et, tout au contraire, l’existence de filières technologiques bilingues ou avec une forte présence du breton ou du gallo semble devoir s’imposer (non seulement dans le secondaire, mais également au sein des IUT). Si ces filières nouvelles permettront naturellement de toucher un nombre important de lycéens et étudiants jusque là écartés, il faut surtout prendre conscience du rôle social de ces formations, de la création de débouchés nouveaux qui répondront à une demande parfois informulée mais réelle. Il faudra naturellement examiner précisément les secteurs professionnels intéressés par le bilinguisme (ou le trilinguisme). D’ores et déjà, plusieurs secteurs apparaissent susceptibles de recruter des personnels à compétence bretonne ou gallèse :

- le secrétariat bilingue ou trilingue (dans les services administratifs, les associations, mais aussi dans les entreprises qui, par exemple, auront signé la charte *Ya d’ar brezhoneg*) ;
- l’aide à la personne, tant pour les anciens pour qui la pratique et l’échange dans leur langue maternelle est un bonheur et un atout considérable, que pour les personnes au contact de la petite enfance (crèche, garderie) afin de promouvoir l’usage du breton dès la naissance ;
- le tourisme et la restauration.

5.5 Des besoins importants pour le gallo en matière d’accompagnement et d’outils pédagogiques

Pour faciliter le développement de l’enseignement du gallo dans les différentes filières, il est important de doter cette langue de véritables moyens d’accompagnement qui font défaut pour le moment. Il s’agit par là de structurer l’observation du secteur (collecte de données, diagnostics) et d’accompagner les différents acteurs concernés (information, sensibilisation, conseil), dans le cadre d’une approche globale. Des initiatives ont déjà été prises en matière d’accompagnement ; elles doivent être désormais renforcées et structurées.

Par ailleurs, le manque d’outils pédagogiques est aujourd’hui un frein au développement de l’enseignement du gallo. Il importe donc de favoriser la production de tels outils. L’apprentissage oral et écrit du gallo suppose, comme pour toutes les langues, des supports papier et audiovisuels qui devront être conçus, créés et produits à travers une collaboration entre les secteurs de la production pédagogique, de l’enseignement et de la recherche universitaire. En amont, cela suppose un fort développement des recherches sur la langue gallèse ; cela suppose aussi, dans la mesure où le gallo a peu de tradition écrite, que des efforts importants portent sur l’inventaire de la langue auprès de locuteurs natifs.

6. Du matin jusqu’au soir

6.1 De la naissance (et même avant) à la scolarisation

L’objectif des enseignements de type « bilingue », quels qu’ils soient, n’est pas seulement un objectif scolaire. Le breton ou le gallo, en Bretagne particulièrement, ne sont pas des « matières » comme les autres, pas même comme l’anglais ou l’arabe ou tout autre langue. Breton et gallo font partie (doivent faire partie ?) de la vie des habitants de nos cinq départements bretons. Aujourd’hui le nombre de parents qui font un usage quotidien du

breton ou du gallo est très faible. La majorité des enfants, au plus tôt et dans le meilleur des cas, ne découvrent et entendent le breton ou le gallo qu'à l'école maternelle.

Pour pallier l'absence du breton ou du gallo avant la scolarisation (alors que l'une ou l'autre de ces langues pourrait, idéalement, avoir imprégné pendant neuf mois le nouveau né, comme il en va pour toute langue maternelle, avant même d'occuper ses trois premières années), il est indispensable de promouvoir et de développer l'usage de ces langues pendant toute la période qui précède l'accès à l'école. La promotion du breton pendant la petite enfance constitue l'objectif de l'association *Divskouarn* (participante au projet européen *MELT* portant sur la *Transmission Multilingue Précoce*) : accompagnement des crèches et des structures multi-accueil ; recensement des assistantes maternelles brittophones et accompagnement d'ateliers pour les assistantes maternelles ; accompagnement des demandes parentales. Les actions menées par cette association pourront certainement être prises comme exemple pour la promotion du gallo. Dans tous les cas, il apparaît évident qu'elles doivent être encouragées et soutenues, comme doivent être poursuivis les soutiens aux dispositifs de sensibilisation aux langues de Bretagne dans les écoles.

6.2 Pour tous, les cours du soir (et stages courts)

Les cours du soir de breton ont rassemblé 3350 apprenants en 2010. À ces cours hebdomadaires s'ajoutent les stages d'été (18 cette année) et les cours par correspondance. Il n'y a pas, il est vrai, de lien direct entre ces formations extensives pour adultes et l'enseignement. Pourtant, leur importance est évidente : non seulement cet ensemble de cours et stages contribuent à faire vivre (et entendre, et rencontrer) le breton, mais ils permettent, par exemple, à certains parents d'élèves inscrits dans une filière bilingue de se former au breton ; ils peuvent également être, pour les 18-35 ans, un tremplin vers une formation de longue durée et un emploi exigeant la connaissance du breton. Il faut, impérativement, que la publicité pour ces cours et stages vise en particulier le public jeune, le plus à même de faire vivre la langue et de tirer un profit, non seulement culturel ou intellectuel mais également économique, de cet apprentissage. Cette publicité devrait aussi rappeler les droits ouverts à la formation (et donc aux stages et cours) pour les travailleurs.

Aujourd'hui la fédération DAO (*Deskiñ d'An Oadourien*) s'applique à structurer l'ensemble de l'offre, structuration indispensable pour que les apprenants soient assurés de trouver, partout, des outils, méthodes, évaluations qui les aident et les confortent dans leur volonté d'apprendre efficacement le breton. Cet effort de DAO doit être soutenu, comme doivent être encouragés et aidés les propositions de cours qui émanent régulièrement de lieux encore démunis. Partout où le breton s'entendra (le soir, dans les promenades, sur le lieu de travail), jeunes parents et enfants seront encouragés à leur pratique et à leur étude.

Pour le gallo, la mise en place en 2009 d'une première formation longue de gallo par Stumdi a mis en évidence la nécessité de mieux structurer en amont l'offre en cours du soir et en stages courts. Un état des lieux effectué par *Chubri*, en lien avec l'Association des enseignants de gallo, *Bertaeyn galeizz* et *Dihun*, fait apparaître l'existence d'une dizaine de cours du soir sur l'aire gallophone. Ceux-ci ont pour la plupart la forme d'ateliers mensuels ou bimensuels. En complément, il est nécessaire de favoriser la création de cours hebdomadaires pour proposer une offre en lien avec une demande croissante d'apprentissage de la langue. En outre, en 2011, de nouvelles initiatives sont prises par les associations en matière de stages courts (un week-end ou une semaine) ; il faut aussi favoriser le développement de cette nouvelle offre.

Pour faire connaître ces nouvelles offres auprès d'un public de plus en plus large, notamment auprès des jeunes, un effort important de promotion devra être effectué ces prochaines années.

7. En forme de conclusion

L'ensemble du dispositif (enseignement bilingue + anglais, enseignement « bilangue ») sera utilement soumis à des évaluations portant sur les langues étudiées et sur les effets du plurilinguisme sur les apprentissages scolaires en toutes matières (français, mathématiques, etc.). S'il existe déjà à l'étranger des travaux sur les avantages cognitifs du plurilinguisme, il faudra mener en Bretagne des analyses spécifiques. Avant tout, il sera nécessaire de solliciter les chercheurs et universitaires concernés (linguistes, psychologues, cogniticiens) pour la conception préalable de véritables outils scientifiques d'évaluation.

Une langue ne doit pas seulement être enseignée pour vivre et se développer. Le breton et le gallo resteront vivants si leur place dans la société est assurée, si leur visibilité est chaque jour plus grande et leur usage quotidien dans tous les secteurs d'activités (ainsi, sera-t-il nécessaire de sensibiliser à la présence vivante du breton et du gallo tous les secteurs périscolaires). Mais rien de cela ne sera possible sans que ces langues soient enseignées ! Nous ne pouvons plus compter sur la seule transmission orale (en tout état de cause insuffisante). Les locuteurs de demain sont les élèves et les étudiants d'aujourd'hui.

La situation actuelle de l'enseignement du breton (et bien plus encore du gallo) est plus que critique. Nos langues de Bretagne sont des « langues en danger ». Mais il est possible d'intervenir, pour peu que la volonté en soit partagée entre tous les acteurs, que le financement des mesures nécessaires soit considéré comme un investissement pour l'avenir (ce qu'il sera). Les propositions contenues dans ce document peuvent paraître ambitieuses, elles ne sont, au regard des dangers et des espoirs, que minimales.



Propositions pour l'enseignement des langues de Bretagne

1) Priorité : la formation des enseignants

- 1.1 renforcement du soutien aux organismes de formation continue et aux instituts,
- 1.2 allongement de la durée de ces formations à 9 mois (breton) et 6 mois (gallo),
- 1.3 intégration dans toutes les licences dites « d'enseignement » de modules de langue bretonne,
- 1.4 ouverture d'une option gallo dans toutes les licences,
- 1.5 introduction d'un module de gallo obligatoire dans les formations préparant au concours de breton et au professorat des écoles,
- 1.6 mise en place par les universités d'un master d'enseignement bilingue français-breton avec au moins 50 % du temps d'enseignement en langue bretonne,
- 1.7 création d'un master spécifique à l'enseignement immersif
- 1.8 inscription dans ces masters d'un parcours spécifique pour le gallo,
- 1.9 pour les vrais et faux débutants en breton, création d'une année préparatoire au master bilingue (9 mois dans un des organismes de formation continue ou instituts),
- 1.10 extension des bourses « Skoazell » pour prise en charge intégrale de cette année préparatoire supplémentaire.

2) Les postes d'enseignants

- 2.1 certifications complémentaires en langue bretonne pour tous les CAPES et CAFEP,
- 2.2 création de postes fléchés pour tous les nouveaux certifiés ayant la certification spécifique en breton,
- 2.3 places réservées aux concours de professeurs des écoles pour les candidats à l'enseignement en langue bretonne,
- 2.4 mise en place d'un concours interne pour les personnes ayant déjà enseigné pendant au moins 5 ans,
- 2.5 création à prévoir de CAPES/CAPEC/CAFEP pour l'enseignement du et en gallo,
- 2.6 accès étendu aux congés formation,
- 2.7 délivrance d'une habilitation à l'enseignement du breton ou du gallo (certification) pour les enseignants titulaires et intervenants extérieurs.

3) L'offre d'enseignement

- 3.1 développement des enseignements bilingues (par immersion et par parité d'objectifs), un effort particulier sera accordé au développement du second degré
- 3.2 mise en place de « pôles » cohérents et bien alimentés, et développement du second degré de Diwan par la création d'annexes
- 3.3 intégration de l'anglais, dans les filières bilingues, selon la méthode d'« enseignement intégré des langues »,
- 3.4 hors des filières bilingues, généralisation de l'enseignement du breton ou/et du gallo à travers la création de filières « bilangues » de la maternelle au lycée,
- 3.5 organisation de l'enseignement du breton et du gallo dans les filières technologiques.
- 3.6 organisation de l'enseignement du breton et en breton et du gallo dans les formations après le baccalauréat
- 3.7 soutenir la création du matériel pédagogique nécessaire tant pour les besoins spécifiques ou communs de l'enseignement bilingue à parité horaire que de l'enseignement par immersion

4) Garantir un usage social de la langue

- 4.1 généralisation de l'affichage en langues de Bretagne dans les établissements scolaires pour en assurer la présence dans l'environnement
- 4.2 généralisation d'un encadrement périscolaire en breton et en gallo
- 4.3 développement d'un réseau de soutien aux élèves en difficulté formé aux pédagogies bilingues
- 4.4 développement de plan de formation en langues de Bretagne pour les animateurs sportifs et culturels travaillant avec les classes bilingues

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE LE 14 MAI 2011 :
Adopté à l'unanimité

52 membres présents ou représentés

Voix contre : 0

Abstentions : 8

Annexes

Annexe 1

Éléments d'information relatifs au Conseil académique de la langue corse

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE CORSE
CULLETTIVITÀ TARRITURIALE DI CORSICA

République Française

Direction Générale des Services
Direzzone Generale di i Servizii



Ajacciu, le

Enseignement, formation
et développement social
Insignamentu, formazione
è sviluppu sociale

Direction de la langue corse
Direzzone di a lingua corsa

N. réf. : FG/MV/N° 11-16
Affaire suivie par/Cartulare curatu da : F. GRAZIANI

NOTE
à l'attention de M. Dominique BUCCHINI,
Président de l'Assemblée de Corse

S/C. de M. le Directeur Général Adjoint à l'enseignement,
à la formation et au développement social

S/C. de M. le Directeur Général

Objet : Eléments d'information relatifs au Conseil académique de la langue corse, en réponse
à un courrier de Mme Marie-Jeanne Verny de la FELCO

Comme suite à votre demande, veuillez trouver ci-après les éléments d'information relatifs au Conseil académique de la langue corse, en réponse au courrier de Mme Marie-Jeanne Verny de la FELCO.

Rappel du cadre particulier à la Corse :

Il convient de rappeler que la Corse n'est pas mentionnée dans l'arrêté du 18/04/2002 qui établit la liste des académies dotées d'un Conseil académique des langues régionales (défini par le décret du 31-7-2001).

La raison en est qu'en vertu du statut de la Corse, le plan de développement de l'enseignement de la langue corse est arrêté par l'Assemblée de Corse et non par le Rectorat. En Corse existe un « Conseil académique de la langue corse », créé en 1993. Il est maintenu depuis par les différents Recteurs et a été remanié en 2003 puis en 2008. C'est une instance d'information et de concertation entre les différents partenaires.

Réunion du dernier CALC : 30 novembre 2010

Etaient présents le Recteur et les IPR de corse et d'anglais, le coordonnateur académique LCC, les représentants des deux inspecteurs d'académie, la direction de la langue corse de la CTC, des représentants de l'Université, du CRDP et du Conseil économique social et culturel de Corse, les syndicats FSU et STC (sindicalu di i travagliadori corsi), des personnalités qualifiées et l'association des enseignants de langue corse.

.../...

PREMIER DEGRE

Ont été présentées et commentées les statistiques du premier degré issues de l'enquête de rentrée.

Sur 255 écoles, 101 disposent d'une filière bilingue (39,61 %).

On constate que sur 1119 classes, 272 sont bilingues (24,31 %).

1 élève sur 4 est dans le bilingue.

Les maîtres sont 1227, dont 592 corsophones (48,25 %), 346 sont habilités à l'enseignement bilingue (28,20 %). On compte 132 échanges de service et 32 agents contractuels (pour 462 heures).

(Sont évoquées et discutées les questions de l'expérimentation de l'immersion (telles que les classes d'expérimentation du « basque renforcé », 3/4 de temps) et du système « un maître, une langue » pour l'enseignement bilingue.)

Les besoins de formation sont également soulevés, notamment le problème du remplacement des enseignants en formation.

SECOND DEGRE

Enseignement de la langue corse (3 h/semaine)

Au collège :

6^e : 2515 sur 3023 : 83,2 %
5^e : 1952 sur 3021 : 64,61 %
4^e : 1120 sur 3125 : 35,84 %
3^e : 1066 sur 3192 : 33,4 %

dont inscrits en filière bilingue : 450 : 14,89 %
439 : 14,53 %
378 : 12,9 %
317 : 9,9 %

Total : 6631 sur 12361 : 53,64 %

1584 : 12,81 %

Au lycée :

2^e : 498 sur 2031 : 24,52 %
1^e : 475 sur 1795 : 26,4 %
T : 506 sur 1878 : 26,94 %

dont inscrits en filière bilingue : 41 : 2,02 %

Total : 1479 sur 5704 : 25,93 %

Au L.P. :

CAP et SES : 238 sur 665 : 35,79 %
MC : 14 sur 14 : 100 %
4^e AS/3 : 33 sur 126 : 26,19 %
2^e-B Pro : 273 sur 359 : 75,8 %
T BEP : 66 sur 340 : 19,88 %
Bac pro 2 ans : 173 sur 531 : 32,58 %
Bac pro 3 : 389 sur 1031 : 37,73 %

Total : 1186 sur 3066 : 38,68 %

Total 9318 sur 21134 soit 44,09 %

(Le Recteur estime que le bilinguisme est l'explication des bons résultats de l'Académie dans les évaluations en français, par l'intérêt qu'il crée pour le fonctionnement des langues. La seule réserve concerne les élèves qui ont de réels problèmes structuraux. ?)

Il apparaît nécessaire aux participants de développer le bilinguisme en second degré et notamment au lycée, pour lequel un groupe de travail spécifique doit se réunir.

Le Recteur note qu'au lycée, la réussite scolaire cède le pas à la réussite sociale. L'invitation à la langue corse doit y prendre d'autres formes. La filière L doit y être particulièrement concernée. On peut s'appuyer sur l'histoire de l'art.

La reconquête passe aussi par la voie professionnelle, et par le statut du corse dans la société.

La CTC a évoqué la fragilité des filières bilingues en second degré, qui impose l'octroi de moyens permettant le dédoublement de classes.

Le CRDP a dressé un bilan des réalisations et des projets et annonce notamment la production prochaine d'un manuel de corse 4^e/3^e conforme au cadre européen de référence, la création de documents audiovisuels concernant le patrimoine et le développement des ressources en ligne : de nombreux documents sont déjà disponibles sur Internet.

Françoise GRAZIANI,
Directeur de la langue corse,

Annexe 2

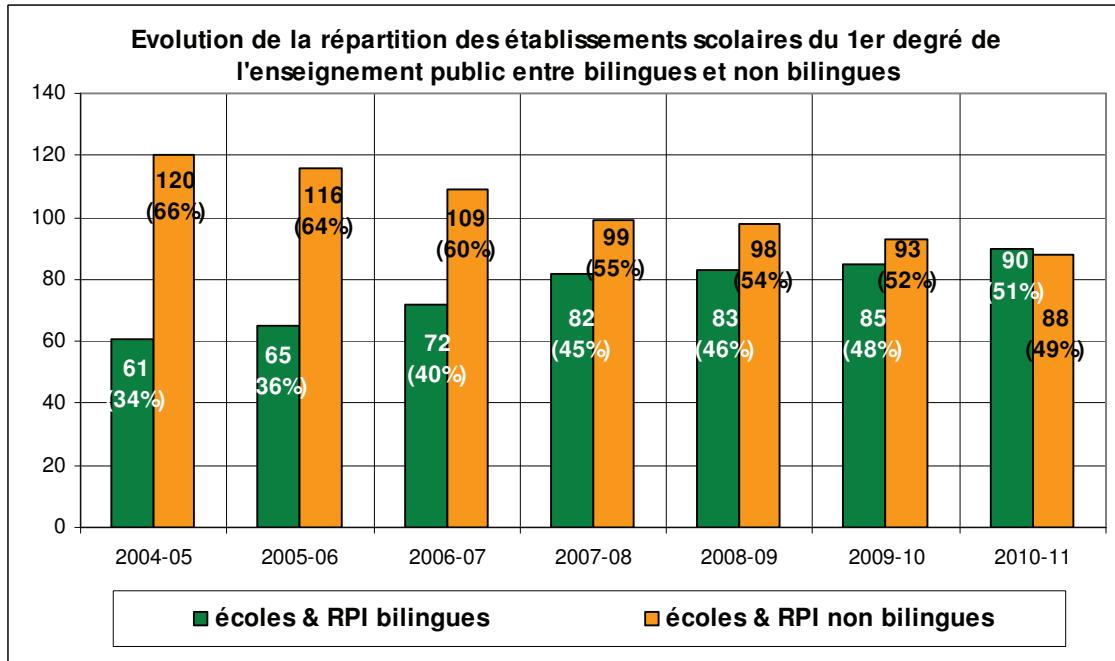
**Évolution de l'enseignement en langue basque
dans les écoles du Pays Basque**
Document de l'OPLB (Office Public de la Langue Basque)

Evolution de l'enseignement en langue basque dans les écoles du Pays Basque

(avril 2010)

1. Plus de la moitié des écoles proposent un enseignement bilingue basque/français

✓ **Enseignement public :**



- En 2004-05, l'enseignement bilingue était proposé dans 61 des 181 écoles et RPI publics du Pays Basque :
 - ↳ soit **34% des établissements publics du 1^{er} degré.**
- A la rentrée 2005, **4 ouvertures** de sections bilingues (Chéraute, RPI Larribar Uhart-Mixe, Anglet Jaurès et Biriatou) ont porté à 65 le nombre d'écoles et RPI proposant un enseignement bilingue,
 - ↳ soit 36% des établissements.
- A la rentrée 2006, **6 ouvertures** de sections bilingues (Bidart, Guéthary, RPI Arraute, Arbonne, Biarritz Thermes Salins et Bayonne Malegarie), auxquelles s'ajoute **1 ouverture liée à la continuité en élémentaire** de l'enseignement bilingue, ont porté à 72 le nombre d'écoles et RPI proposant cet enseignement bilingue,
 - ↳ soit 40% des établissements.
- A la rentrée 2007, **6 sections supplémentaires ont été ouvertes** (Urcuit, Biarritz Michelet, Bayonne Grand Bayonne, Lahonce, Anglet Galois, RPI Amendeuix-Gabat), auxquelles se sont ajoutées **4 ouvertures liées à la continuité en élémentaire** des sections précédemment ouvertes en maternelle (Bayonne Malegarie, Guéthary, Bidart, Anglet Jaurès).

Les ouvertures ont ainsi porté à la rentrée 2007 à 82 le nombre d'écoles et RPI publics proposant un enseignement bilingue :

↳ soit 45% des établissements publics d'enseignement.

- A la rentrée 2008, **1 section supplémentaire a été ouverte** (Urrugne Olhette).

Les ouvertures ont ainsi porté à la rentrée 2007 à 83 le nombre d'écoles et RPI publics proposant un enseignement bilingue :

↳ soit 46% des établissements publics d'enseignement.

- A la rentrée 2009, **3 sections supplémentaires ont été ouvertes** : Saint-Jean-de-Luz Ichaca, Mouguerre Bourg et Urepel.

Les ouvertures ont ainsi porté à la rentrée 2009 à 86 le nombre d'écoles et RPI publics proposant un enseignement bilingue.

Du fait des changements administratifs survenus à la rentrée 2009, on comptait en réalité :

- 85 écoles et RPI publics bilingues à la rentrée 2009 (et non pas 86), du fait de la constitution d'un RPI entre les 2 écoles maternelle et élémentaire de Saint-Jean-Pied-de-Port et l'école primaire d'Ispoure, cette dernière devenant bilingue de ce fait ;
- un total de 178 écoles et RPI (et non plus 181), du fait du changement précédent et de la fermeture de l'école de Camou-Cihigue.

↳ soit 48% d'établissements publics d'enseignement bilingues.

- A la rentrée 2010, **4 sections supplémentaires seront ouvertes** : écoles de Urrugne Socoia, Garindein et Isturits, et RPI Ainhice-Mongelos Lacarre. A ces ouvertures en maternelle, viendra s'ajouter **1 ouverture liée à la continuité en élémentaire** d'une section ouverte en 2007 en maternelle : Anglet Galois.

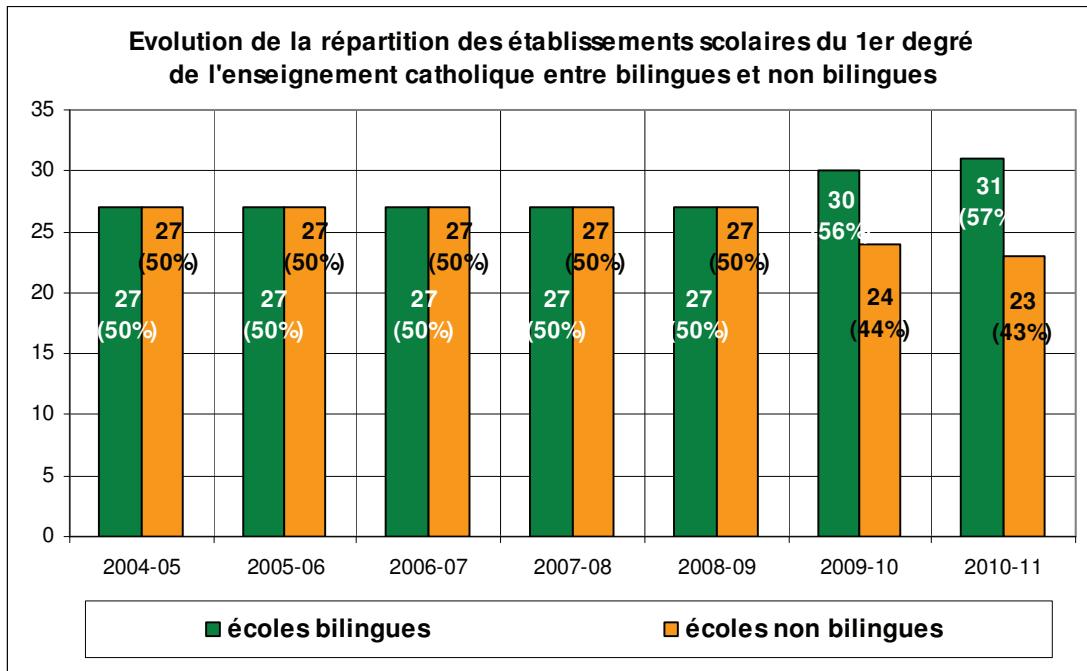
Les ouvertures porteront ainsi à la rentrée 2010 à 90 le nombre d'écoles et RPI publics proposant un enseignement bilingue :

↳ soit 50,6% des établissements publics d'enseignement.

Dans l'enseignement public de 1^{er} degré, en 6 rentrées scolaires entre 2005 et 2010 :

- **30 ouvertures de sections d'enseignement bilingue : 24 ouvertures sur nouveaux sites et 6 ouvertures pour continuité en élémentaire ;**
- **une proportion d'écoles et RPI proposant un enseignement bilingue basque/français passant de 34% à 50,5%.**

✓ **Enseignement catholique :**



- En 2004-05, l'enseignement bilingue était proposé dans 27 des 54 écoles catholiques du Pays Basque :

↳ soit **50% des établissements**.

- A la rentrée 2009, **3 sections supplémentaires ont été ouvertes** : Bayonne Largenté, Villefranque et Saint-Jean-le-Vieux.

Les ouvertures ont ainsi porté à la rentrée 2009 à 30 le nombre d'écoles catholiques proposant un enseignement bilingue :

↳ soit **56% des établissements d'enseignement catholique du 1^{er} degré**.

- A la rentrée 2010, **1 section supplémentaire sera ouverte** : Istorits.

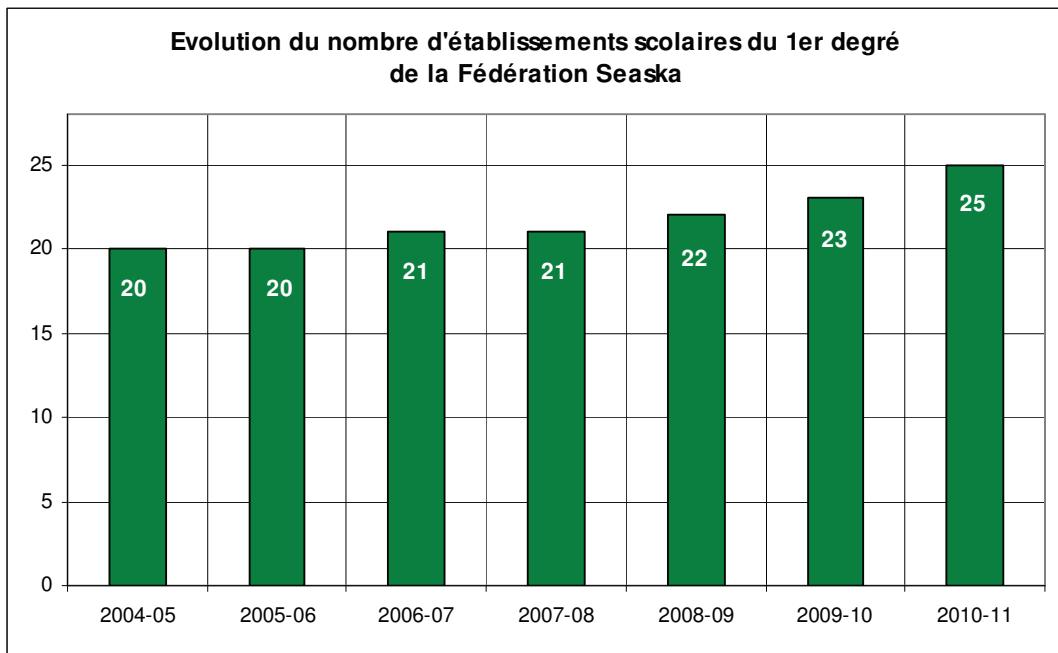
Les ouvertures porteront ainsi à la rentrée 2010 à 31 le nombre d'écoles catholiques proposant un enseignement bilingue :

↳ soit **57% des établissements d'enseignement catholique du 1^{er} degré**.

Dans l'enseignement catholique de 1^{er} degré, en 6 rentrées scolaires entre 2005 et 2010 :

- **4 ouvertures de sections d'enseignement bilingue ;**
- **une proportion d'écoles proposant un enseignement bilingue basque/français passant de 50% à 57%.**

✓ **Ikastola :**

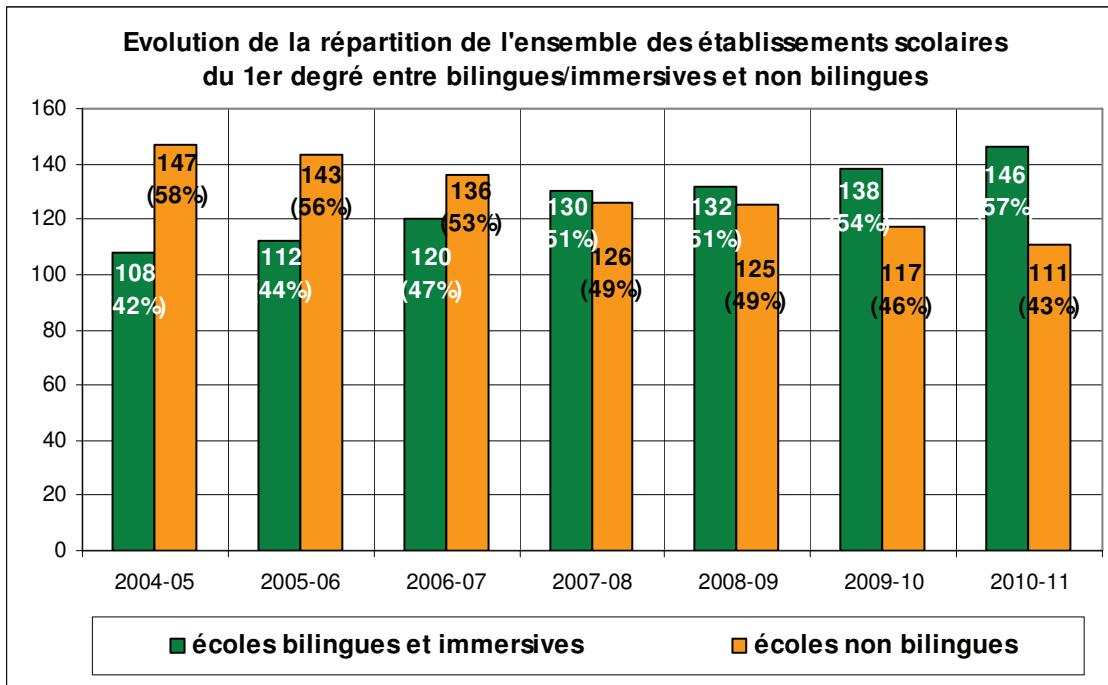


- En 2004-05, **20 ikastola** proposaient un enseignement en langue basque.
- A la rentrée 2006, **1 ikastola** supplémentaire a été créée à Baigorry.
- A la rentrée 2008, **1 ikastola** supplémentaire a été créée à Saint-Martin-d'Arberoue.
- A la rentrée 2009, **1 ikastola** supplémentaire a été créée à Bidart.
- A la rentrée 2010, **2 ikastola** supplémentaires seront créées à Itxassou et Mendionde.

Dans l'enseignement de 1^{er} degré en ikastola, en 6 rentrées scolaires entre 2005 et 2010 :

- **5 créations de nouvelles écoles ;**
- **25 ikastola du 1^{er} degré à la rentrée scolaire 2010 contre 20 en 2004.**

✓ Ensemble des filières :

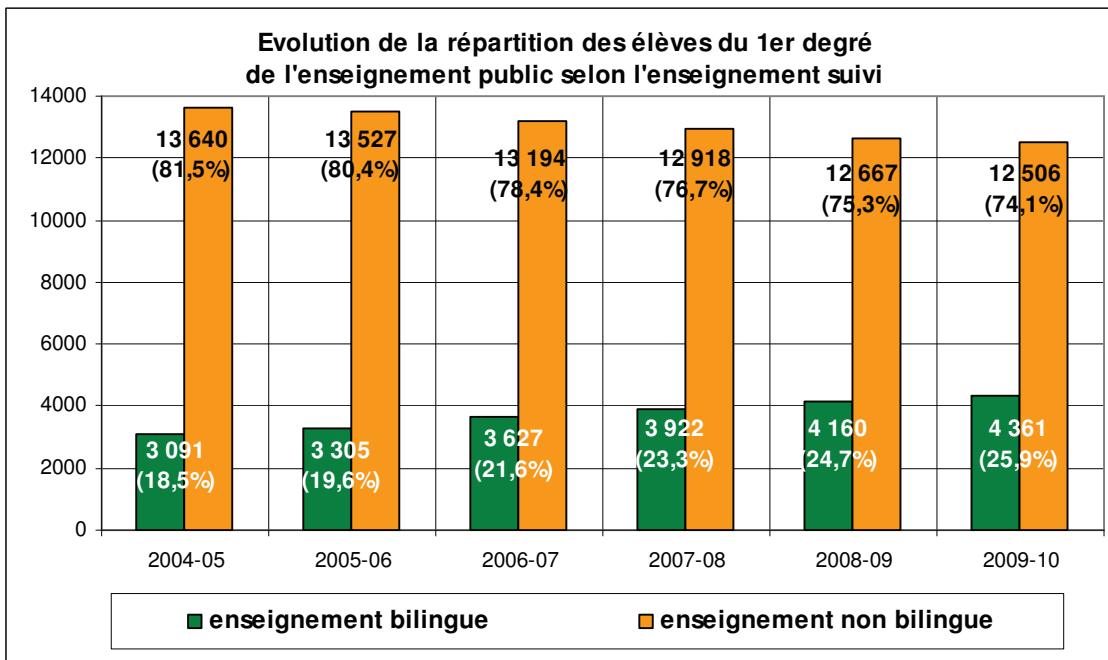


Dans l'enseignement de 1^{er} degré toutes filières confondues, en 6 rentrées scolaires entre 2005 et 2010 :

- 39 ouvertures de sections d'enseignement bilingue : 32 ouvertures sur nouveaux sites et 6 ouvertures pour continuité en élémentaire ;
- une proportion d'établissements du 1^{er} degré proposant un enseignement bilingue basque/français passant de 42% à 57%.

2. Près du tiers des élèves du 1^{er} degré et 40% des élèves de maternelle suivent un enseignement bilingue basque/français dans les écoles du Pays Basque

✓ **Enseignement public :**



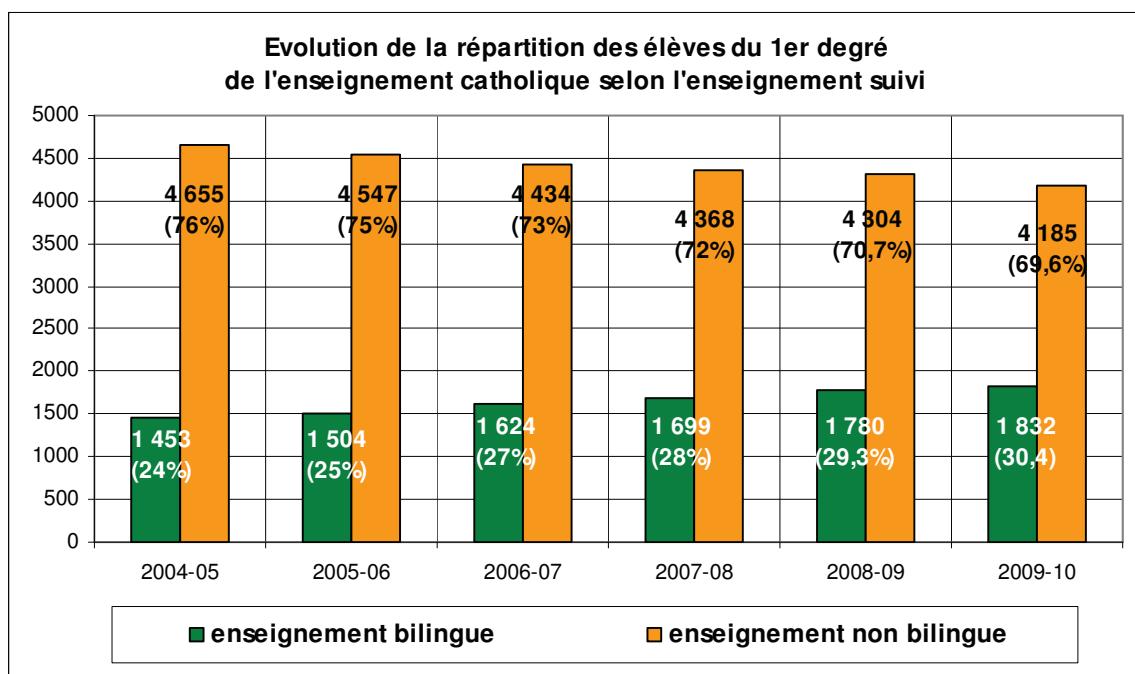
- En 2004-05, 3 091 sur les 16 731 élèves scolarisés dans les écoles et RPI publics suivaient un enseignement bilingue basque/français, soit :
 - ↳ 18,5% de l'ensemble des élèves du public.
- En 2005-06, ils étaient 3 305 élèves sur un total de 16 832, soit :
 - ↳ 19,6% de l'ensemble des élèves du public,
 - ↳ 7% d'élèves de plus qu'en 2004-05.
- En 2006-07, ils étaient 3 627 élèves sur un total de 16 821, soit :
 - ↳ 21,6% de l'ensemble des élèves du public,
 - ↳ 9,7% d'élèves de plus qu'en 2005-06.
- En 2007-08, 3 922 élèves sur un total de 16 840 suivaient un enseignement bilingue basque/français, soit :
 - ↳ 23,3% de l'ensemble des élèves du public,
 - ↳ 8,1% d'élèves de plus qu'en 2006-07.

- En 2008-09, 4 160 élèves sur un total de 16 827 suivaient un enseignement bilingue basque/français, soit :
 - ↳ 24,7% de l'ensemble des élèves de l'enseignement public,
 - ↳ 6,1% d'élèves de plus qu'en 2007-08.
- Cette année 2009-10, 4 361 élèves sur un total de 16 867 suivent un enseignement bilingue basque/français, soit :
 - ↳ 25,9% de l'ensemble des élèves de l'enseignement public,
 - ↳ 4,8% d'élèves de plus qu'en 2008-09.

En 5 rentrées scolaires :

- le nombre d'élèves suivant un enseignement bilingue basque/français dans les écoles et RPI publics a augmenté de 41% ;
- leur proportion est passée de 18,5% à 26% ;
- dans les seules classes maternelles, cette proportion est passée de 23,4% à 33,3%.

✓ **Enseignement catholique :**



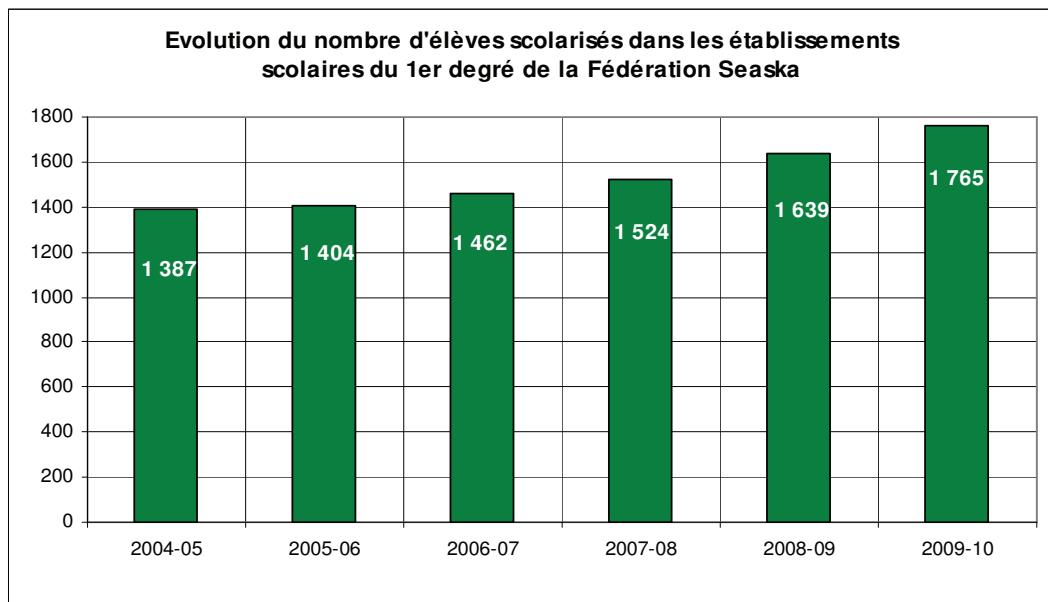
- En 2004-05, 1 453 sur les 6 108 élèves scolarisés dans les écoles catholiques suivaient un enseignement bilingue basque/français, soit :
 - ↳ 24% de l'ensemble des élèves des écoles catholiques.

- En année 2008-09, 1 780 élèves sur un total de 6 084 suivaient un enseignement bilingue basque/français, soit :
 - ↳ 29,3% de l'ensemble des élèves des écoles catholiques
- Cette année 2009-10, 1 832 élèves sur un total de 6 017 suivent un enseignement bilingue basque/français, soit :
 - ↳ 30,4% de l'ensemble des élèves des écoles catholiques

En 5 rentrées scolaires :

- le nombre d'élèves suivant un enseignement bilingue basque/français dans les écoles catholiques a augmenté de 26,1% ;
- leur proportion est passée de 24% à 30,4% ;
- dans les seules classes maternelles, cette proportion est passée de 32,8% à 40,2%.

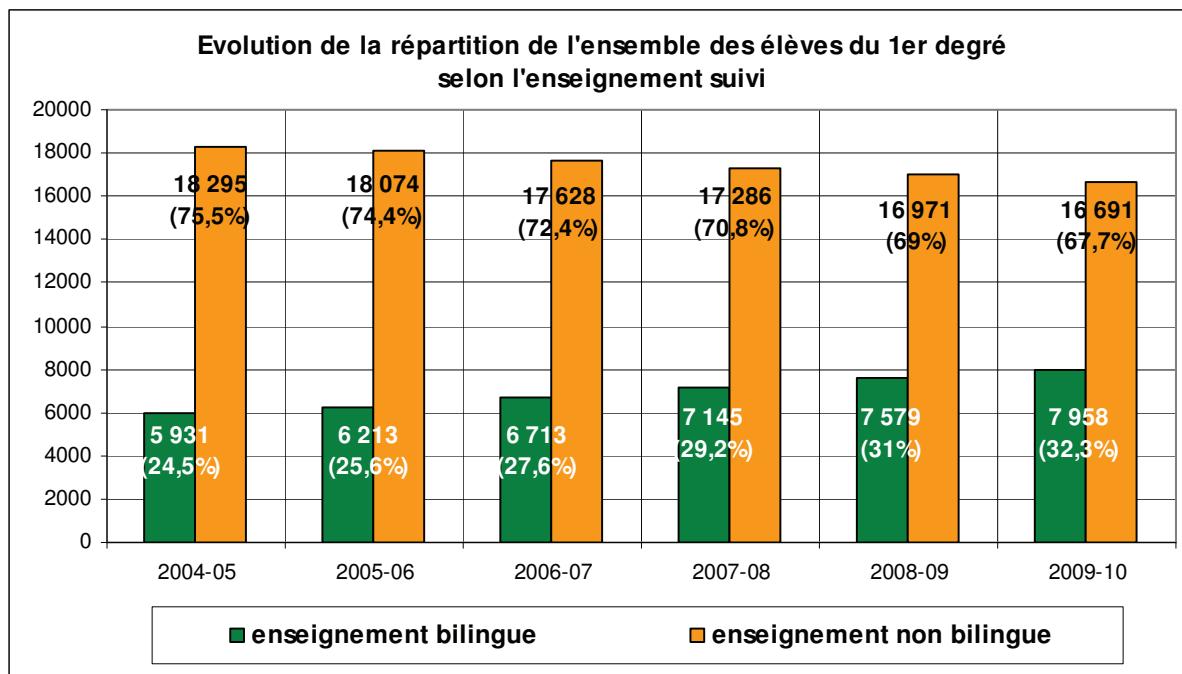
✓ **Ikastola :**



- En 2004-05, 1 387 élèves étaient scolarisés dans les ikastola du 1^{er} degré.
- Cette année 2009-10, 1 765 élèves y sont scolarisés.

En 5 rentrées scolaires, le nombre d'élèves suivant un enseignement bilingue basque/français dans les ikastola a augmenté de 27,3%.

✓ **Ensemble des 3 filières (Enseignement public, Enseignement catholique, Fédération Seaska) :**



- En 2004-05, 5 931 élèves sur les 24 226 élèves scolarisés dans les écoles du Pays Basque suivaient un enseignement bilingue basque/français, tous modèles confondus, soit :
 - ↳ 24,5% de l'ensemble des élèves scolarisés dans le 1^{er} degré au Pays Basque.
- En 2005-06, ils étaient 6 213 sur un total de 24 287 élèves scolarisés, soit :
 - ↳ 25,6%,
 - ↳ et 5% d'élèves de plus qu'en 2004-05.
- En 2006-07, ils étaient 6 713 sur un total de 24 341 élèves scolarisés, soit :
 - ↳ 27,6%,
 - ↳ et 8% d'élèves de plus qu'en 2005-06.
- En 2007-08, 7 145 élèves sur les 24 431 élèves scolarisés dans les écoles du Pays Basque suivaient un enseignement bilingue basque/français, tous modèles confondus, soit :
 - ↳ 29% de l'ensemble des élèves du 1^{er} degré du Pays Basque,
 - ↳ et 8% d'élèves de plus qu'en 2006-07.
- En 2008-09, 7 579 élèves sur les 24 550 élèves scolarisés dans les écoles du Pays Basque suivaient un enseignement bilingue basque/français, tous modèles confondus, soit :
 - ↳ 31% de l'ensemble des élèves du 1^{er} degré du Pays Basque,
 - ↳ et 6% d'élèves de plus qu'en 2007-08.

- Cette année 2009-10, 7 958 élèves sur les 24 649 élèves scolarisés dans les écoles du Pays Basque suivent un enseignement bilingue basque/français, tous modèles confondus, soit :
 - ↳ 32,3% de l'ensemble des élèves du 1^{er} degré du Pays Basque,
 - ↳ et 5% d'élèves de plus qu'en 2008-09.

En 5 rentrées scolaires :

- **le nombre d'élèves suivant un enseignement bilingue basque/français dans les écoles du Pays Basque, toutes filières confondues, a augmenté de 34% ;**
- **leur proportion est passée de 24,5% à 32,3% ;**
- **cette proportion est passée de 30,4% à 40,8% en maternelle.**

Annexe 3

La promotion de l'apprentissage de la langue régionale en Alsace
Extraits du dossier de presse relatif à la convention quadripartite
entre l'État (Académie de Strasbourg), la Région Alsace,
les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

La convention quadripartite

Signée le 13 juillet 2007 entre l'État, la Région Alsace, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, cette convention sur la politique régionale des langues vivantes dans le système éducatif en Alsace, prend appui sur un apprentissage précoce de la langue régionale.

Elle se situe également dans le cadre de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, qui fixe la pratique d'au moins une langue étrangère à l'école élémentaire et sur le nouveau cadre européen commun de référence pour les langues.

Elle s'est fixée pour la période 2007/2013 les objectifs suivants :

- conforter l'excellence linguistique de l'Alsace dans l'espace transfrontalier du Rhin Supérieur
- renforcer, à l'école, l'apprentissage précoce de la langue régionale, que ce soit par la voie dite extensive (3 heures) ou la voie dite paritaire (12 heures hebdomadaires) et en faire un levier naturel de l'apprentissage d'une deuxième langue vivante dès l'entrée en 6^{ème},
- généraliser l'enseignement extensif dès l'entrée en maternelle,
- doubler les effectifs en voie bilingue à parité horaire, en priorité à l'école maternelle et élémentaire dans chaque département,
- assurer en collège et en lycée la continuité de l'enseignement bilingue,
- impliquer et mobiliser « sur le terrain » les élus et les différents acteurs de l'éducation,
- développer une politique active de communication et d'information à destination des parents,
- poursuivre les efforts pour la formation initiale et continue des maîtres,
- financer à parité les surcoûts liés au développement initial de l'enseignement bilingue entre d'une part l'État et d'autre part les trois collectivités, lesquelles contribuent à hauteur de 1M€ par an et par collectivité.

État des lieux de l'enseignement de l'allemand en Alsace

En guise d'introduction

La politique régionale des langues prend appui sur le socle de l'héritage historique, culturel et linguistique de l'Alsace, tout en s'inscrivant dans le projet européen d'une société démocratique riche de ses diversités.

Réalités économiques et évidence culturelles se conjuguent ainsi pour donner la priorité à l'apprentissage de la langue allemande dès le plus jeune âge.

C'est sur cette base que se développe l'enseignement de la langue allemande, dans le cadre de la

**Convention portant sur la politique régionale des langues vivantes
dans le système éducatif en Alsace prenant appui sur un apprentissage précoce
de la langue régionale,**

associant l'État à la Région Alsace et aux Conseils généraux du Bas-Rhin et Haut-Rhin.

Dans les écoles maternelles et élémentaires

L'enseignement précoce de l'allemand se fait selon deux modalités distinctes :

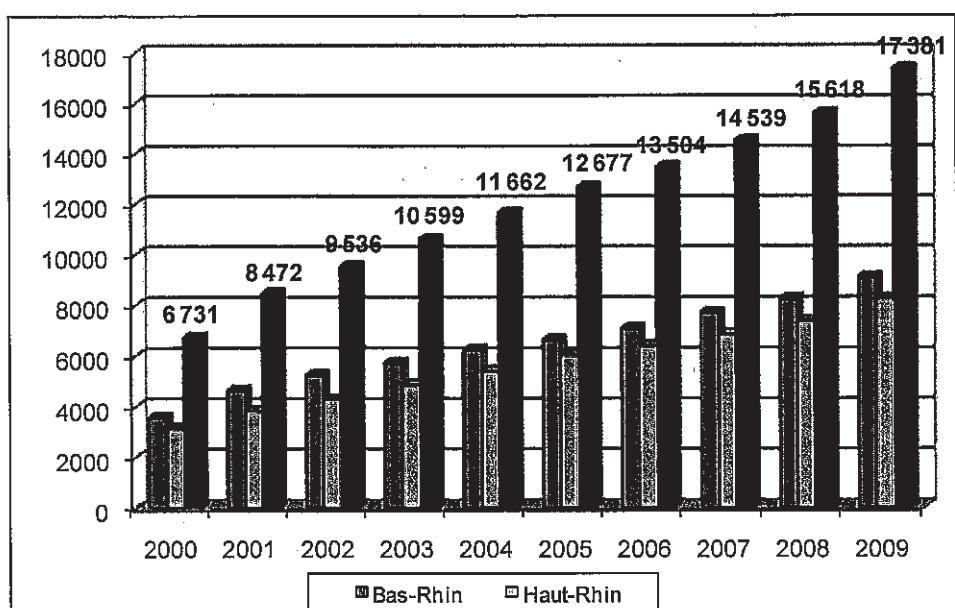
Pour tous, l'enseignement extensif

= 3 heures hebdomadaires

(Pourquoi extensif ? Par opposition à intensif, bien sûr, autre désignation de la filière communément appelée bilingue.)

Bilan 2009-2010

- > 48,1% des petits Alsaciens bénéficient de cet apprentissage précoce de l'allemand dès l'école maternelle,
- > et 91,1 % des classes de CE1, CM1 et CM2.



Les chiffres définitifs de la rentrée 2010 ne sont pas encore disponibles.

Pour un nombre croissant d'enfants, bilingue paritaire

= 12 heures d'enseignement en langue française et 12 heures en langue allemande.

l'enseignement

En 2009-2010, **17 381 élèves**, soit près de 10% des élèves du premier degré, étaient inscrits dans la filière bilingue. Cette croissance des effectifs, qui ne se dément pas d'une année à l'autre, se poursuit à la **rentrée 2010**, grâce à l'ouverture de

- > 25 écoles supplémentaires accueillant une filière bilingue, portant le nombre total d'écoles à 310,
- > 74 classes ou sections supplémentaires, pour un total de 802 classes bilingues.

Les prévisions font état d'environ 1 750 élèves bilingues supplémentaires.

Ne pas confondre bilingue et bilangue

Bilangue (autrefois trilingue) caractérise le dispositif qui permet aux élèves de commencer l'apprentissage d'une seconde langue vivante - essentiellement l'anglais - dès la classe de 6^{ème}. On parle d'élèves « bilangues » uniquement pour les classes de 6^{ème} et 5^{ème}, l'introduction de la seconde langue vivante intervenant normalement en classe de 4^{ème}.

À noter que les élèves bilingues peuvent également s'inscrire dans le dispositif. Ils sont de ce fait des bilingues-bilangues !

Tous les collèges de l'académie de Strasbourg proposent cette possibilité à leurs élèves. **Plus d'un collégien alsacien sur deux est bilangue, contre une moyenne de un sur dix dans les autres académies.**

Le bilingue caractérise, lui, l'enseignement intensif de l'allemand : cours de langue allemande + cours en langue allemande, avec un volume horaire d'enseignement de l'allemand et en allemand de 12 heures à l'école, et de 9 à 13 heures au collège.

Comprendre la différence entre enseignement extensif et paritaire

Enseignement extensif est un terme réservé à l'école maternelle et primaire. Il caractérise l'enseignement de 3 heures hebdomadaires d'allemand dispensé aux enfants non scolarisés dans la filière bilingue.

9 élèves sur 10 bénéficient de cet enseignement précoce de l'allemand.

L'enseignement paritaire caractérise le cursus bilingue à l'école, avec un enseignement dispensé à parité horaire dans les deux langues : 12 heures en langue allemande + 12 heures en langue française.

Annexe 4

**Répartition des élèves par système, par niveaux et par départements
(Diwan, Div Yezh, Dihun)**

Rentrée 2010

NIVER A SKOLIDI ER SKOLIOU DIVYEZHEK BREIZH
 Répartition des élèves par système, par niveaux et par départements
 (Diwan, Div Yezh, Dihun)

DIHUN le 20/09/10

DISTRO SKOL 2010
 Rentrée 2010

	29	56	22	35	44 Paris	HOLLAD TOTAL	Progression		Répartition par niveaux		
							% + ou en -	en	Maternelle	Primaire	Lycée
DIWAN	1813	473	639	130	263	43	3361	3209	152	4,74 %	
PUBLIC	2567	1135	1166	524	213	0	5605	5392	213	3,95 %	
PRIVE	1662	2047	375	302	39	0	4425	4444	-19	-0,43 %	
HOLLAD	6042	3655	2180	956	515	43	13391	13045	346	2,65 %	
2009	5735	3782	2101	959	426	42	13045				
EVOLUTION	307	-127	79	-3	89	1	346				
EN %	5,35%	-3,36%	3,76%	-0,31%	20,89%	2,38%	2,65%				
Sites prim	20 34 19	7 21 27	7 16 9	2 5 5	4 2 1	1	41 78 61				
D P C	D P C	D P C	D P C	D P C	D P C	180					
							TOTAL	5510	5749	1736	396 2,65
							2009	5486	5529	1627	403
								24	220	109	-7
								0,44%	3,98%	6,70%	-1,74%

Ouvertures de filières nouvelles:

Diwan: Plogastel Saint Germain (29)

Public: Nantes (44), Poullaouen et Quimperlé (29), Plouha (22)

Catholique: Lannion (22) et Saint Renan (29)

Fermeture de filière: Catholique: Ploubezre et Trégueux (22), Gourin: la filière n'assurant pas la parité horaire est provisoirement retirée de la liste,

D = DIWAN

P = PUBLIC

C = CATHOLIQUE

Annexe 5

Extraits du dernier livre de Jean OLLIVRO, « Projet pour la Bretagne »

En parlant de l'exemple des Basques du sud ...

« L'attachement linguistique est aussi un atout pour conserver les jeunes de plus en plus mobiles sur la scène internationale, leur donner l'envie de « vivre et travailler au pays ». »

« Alors que les décideurs se rendaient compte que les solutions viendraient de moins en moins de l'Espagne ou de l'extérieur, ils ont déclenché une stratégie très ambitieuse pour se prendre en charge en créant de réels clusters régionaux associant les jeunes aux chefs d'entreprises, en cessant de considérer la langue basque comme « un patrimoine » mais en la plaçant au cœur du dispositif pour créer une jeunesse basque et polyglotte, mobilisée pour développer leur région, attachée au pays et innovante ... »

« Le succès fut au rendez-vous et le niveau des salaires a doublé en 20 ans. On est passé de 10% de bascophones à 60% de jeunes polyglottes ayant le basque à disposition. »

« L'enjeu est de créer une jeunesse polyglotte ayant notamment le breton à disposition. »

Kuzul sevenadurel Breizh | Conseil culturel de Bretagne | Qonsail qhultural de Bertègn
Ti Rannvro | Hôtel de Région | Ôte d'Qontré
283 bali Jeneral Patton | 283 avenue du Général Patton | 283 rabinn du Jeneral Patton
CS 21101
35711 ROAZHON | RENNES | RENN Cedex 7
kuzul.sevenadurel@region-bretagne.fr | conseil.culturel@region-bretagne.fr
www.conseilculturel-bretagne.fr